

Conseil Emploi Formation

Compte rendu de la séance du 23 septembre 2019

Relevé de propositions

Pièce jointe : Présentations de Michel Chauveau (ouverture du Conseil Emploi et formation), d'Annie Lambert-Milon (loi « Liberté de choisir son avenir professionnel »), de Carole Troy (étude prospective du métier de sellier-harnacheur), de Céline Vial (programme Fidel'équestre)

Programme

- 9H30 : Accueil
- 10H : Mot de bienvenue par Monsieur Laurent Cellier
Ouverture par Monsieur Michel Chauveau
Tour de table des membres du CEF
- 10H45 : Présentation de la réforme des formations professionnelles continues par Madame Annie Lambert-Milon
- 12H – 13H : Pause déjeuner
- 13H : Présentation des formations par un membre de l'enseignement agricole
- 14H : Présentation de l'étude prospective sellier-harnacheur par Carole Troy
- 14H30 : Présentation de l'étude « Choix et fidélisation des cavaliers en centre équestre » par Céline Vial
- 15H15 : Questions diverses
- 16H : Fin du conseil

Conseil Emploi Formation

Compte rendu de la séance du 23 septembre 2019

Date de rédaction du compte rendu : 29 septembre 2019

Présents :

<i>Organisme</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
<i>SFET</i>	Magali	Bogaert
<i>AFASEC</i>	Didier	Budka
<i>Président CEF</i>	Michel	Chauveau
<i>Ministère de l'Agriculture - DGPE</i>	Cédric	Charpentier
<i>Conseil scientifique IFCE</i>	Marion	Cressent
<i>SHF</i>	Guillaume	de Thoré
<i>Equi-ressources IFCE</i>	Tiphaine	Drouot
<i>IFCE</i>	Maud	Dupuy-Duby
<i>Directeur Général IFCE</i>	Jean-Roch	Gaillet
<i>IFCE</i>	Chantal	Goulin
<i>Conseil de l'ordre des Vétérinaire</i>	Jacques	Guerin
<i>Ministère des Sports</i>	Annie	Lambert-Milon
<i>Ministère de l'Agriculture - DGER</i>	Catherine	Loncle
<i>Omeffe IFCE</i>	Charlène	Lourd
<i>Directrice Adjointe IFCE</i>	Florence	Méa
<i>Agrosup Dijon</i>	Sabine	Petit
<i>IFCE</i>	Jean-Michel	Pinel
<i>IFCE</i>	Nicolas	Sanson
<i>Expert</i>	Hervé	Savy
<i>FFE</i>	Olivier	Simon
<i>Omeffe IFCE</i>	Carole	Troy
<i>IFCE-INRA</i>	Céline	Vial

Excusés :

<i>Organisme</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
<i>CPNEE-EE (collège employeur)</i>	Fabienne	Bondon
<i>CPNE-EE (collège salarié)</i>	Alain	Charanton
<i>Université de Caen</i>	Pierre	Denise
<i>Président du CA de l'IFCE</i>	Jean-Michel	Marchand
<i>Ministère agriculture</i>	Joël	Rigal

Mot de bienvenue par Monsieur Laurent Cellier, directeur adjoint du Cabinet de la ministre chargée des Sports

La filière cheval dispose d'un opérateur commun, l'Ifce (Institut français du cheval et de l'équitation) qui vient en soutien des acteurs. La filière représente plus de 60.000 emplois ; on se doit d'accompagner les professionnels dans la formation. Ce conseil doit répondre aux attentes d'aujourd'hui et de demain. L'État est fortement engagé pour la filière, les ministères de l'Agriculture et des Sports sont réunis et se coordonnent pour donner des réponses aux différents acteurs.

Laurent CELLIER présente Éric Journaux, ancien directeur du CREPS (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive) de Toulouse, maintenant conseiller technique auprès de la ministre chargée des Sports, qui participera à ce premier Conseil, dans le cadre de ses attributions (conseiller technique chargé du sport).

Ouverture de session par Monsieur Michel Chauveau

Le Conseil d'administration de l'Ifce a choisi de nommer président du Conseil de l'emploi et de la formation Michel Chauveau, personne extérieure à la filière, ce qui doit être un gage d'indépendance et d'absence de parti pris.

Depuis toujours intéressé par la question de l'adéquation emploi et formation, Michel Chauveau débute sa vie professionnelle comme conseiller d'orientation scolaire et professionnelle, puis devient inspecteur au ministère chargé de la Jeunesse et des Sports. Au cours de sa carrière, il occupe diverses fonctions liées à l'emploi et la formation. Nommé directeur de l'INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance), il a à cœur de remettre en place le diplôme de l'Institut, tombé en désuétude. Un lien fort existe depuis longtemps entre l'INSEP et l'École nationale d'équitation (ENE), devenue l'Ifce par sa fusion avec les Haras nationaux.

À la retraite depuis 2015, Michel Chauveau reste actif au sein du ministère des Sports en participant à son Comité d'histoire.

Sa principale motivation pour présider ce conseil est qu'il s'intéresse aux sports, aux relations humaines et au travail collectif. Il s'est efforcé de rencontrer individuellement chacun des membres du conseil et continuera à le faire pour favoriser un travail commun et efficace, le plus à l'écoute possible des besoins des acteurs de la filière.

Mandaté pour trois ans, il conclut sa présentation : *ce conseil sera ce que nous en ferons !*

Positionnement du CEF au sein de l'IFCE – Missions

Le CEF (Conseil Emploi Formation) est une instance renouvelée. Ce conseil a des missions élargies à l'emploi par rapport à l'ancien Conseil de la formation, créé en 2010. Aux instances de ce premier conseil formation s'ajoutent de nouveaux membres,

dont notamment équi-ressources et l'Omeffe (Observatoire des métiers de l'emploi et des formations dans la filière équine) sur les volets observatoires et emploi.

S'agissant des nouvelles missions de ce conseil, plusieurs points sont à souligner :

- le travail doit porter sur **l'ensemble de la filière équine**, et pas seulement sur l'équitation ;
- on doit passer **d'une logique d'offre de formation** de l'Institut à une **logique de réponses aux besoins de compétences professionnelles** de la filière ;
- l'objectif est d'apporter un **soutien aux acteurs publics et privés de la formation professionnelle** ;
- la priorité doit être donnée **à l'adéquation formation/emploi**.

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs, l'offre de formation de l'Ifce se voit maintenant regroupée autour de seulement trois sites, Saumur, le Pin et Uzès, au sein de l'École supérieure du cheval et de l'équitation (ESCE), avec un projet explicite de meilleure adaptation professionnelle.

Les propositions du CEF sont à fonder sur des données d'observation partagées et notamment sur les travaux du service d'équi-ressources et de son observatoire (Omeffe) ainsi que les données de l'observatoire économique et social du cheval (OESC). Avec l'apparition de l'emploi dans les missions du CEF, équi-ressources se doit en effet d'être présent pour apporter appui et expertise.

Comme pour les autres conseils de l'Ifce qui poursuivent le même objectif global, le CEF s'attachera à exprimer ses demandes de manière formalisée et hiérarchisée ; il veillera à ce que l'offre de formation produise les compétences professionnelles nécessaires aux acteurs de la filière et répondent notamment aux besoins spécifiques de la fédérations sportive délégataire, qui ont déjà été précisément identifiés.

Fonctionnement

Le CEF s'inscrit dans une démarche d'évaluation et de qualité ; il s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs du COP (contrat d'objectifs et de performance) 2018-2022. Au total 14 indicateurs sont retenus dont 3 pour la formation :

- l'évolution du pourcentage de formations professionnelles de l'Institut, en s'efforçant d'atteindre 100% en 2022,
- le taux de remplissage de ces formations,
- le bilan annuel des formations menées en partenariat avec la FFE.

L'Ifce s'engage à regrouper les seules formations diplômantes et devra supprimer les autres formations. L'Ifce se doit de respecter les critères de certification Qualicert.

Le CEF est un lieu d'échange en lien étroit avec le Conseil d'administration (CA). Le CA consultera le CEF sur l'offre de formation de l'Ifce. Le CEF est donc une instance de proposition et non de décision.

Ce CEF créé juste avant l'été et étant le premier, son ordre du jour n'a pu être établi avec une consultation préalable de tous ses membres, ce qui ne sera pas les cas pour les prochaines réunions. Il a néanmoins cherché à être équilibré, avec des informations sur l'actualité des formations, des données d'observation sur différents domaines de la filière et des moments d'échange. Le CEF ne doit pas être un lieu limité à des informations « descendantes ».

Le CEF comprend de nombreuses personnalités couvrant la diversité de la filière, chacune expertes dans son domaine. Cette diversité ne doit pas être un obstacle, mais peut être un avantage et une richesse, à condition que chacun, dans son expression, tienne compte de ses interlocuteurs, de leur culture et de leurs connaissances.

Tour de table des membres du CEF

Hervé Savy : Ingénieur des eaux et des forêts, à la retraite depuis 2 ans, a été en contact avec la filière équine *via* ses responsabilités antérieures à la fois au ministère des Sports et à celui de l'Agriculture, complétées par ses connaissances en matière de formation professionnelle. Il a notamment travaillé sur le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) Lad cavalier d'entraînement.

Nicolas Sanson : Écuyer du cadre noir, directeur adjoint en charge de la pédagogie et des moyens du pôle Formation Professionnelle et Sportive.

Annie Lambert-Milon : Direction des sports, en charge du bureau de la mise en œuvre des diplômes et sur le suivi des établissements publics de formation, notamment celui de l'Ifce.

Chantal Goulin : Administration des formations de Saumur.

Guillaume de Thoré : Directeur de la SHF (Société hippique française).

Olivier Simon : Adjoint à la directrice technique nationale de la FFE.

Catherine Loncle : DGER (Direction générale des études et recherches), cheffe du bureau des diplômes techniques.

Cédric Charpentier : Adjoint au chef du bureau du cheval du ministère de l'Agriculture. En accord avec les mots d'ouverture du président, il reste attaché et attentif pour que le CEF soit un lieu d'échange des besoins pour savoir comment les acteurs se projettent demain. Il sera intéressant pour l'Ifce de s'appuyer sur les rapports du CEF pour son prochain contrat d'objectifs et de performance (COP).

Florence Méa : Directrice générale adjointe de l'Ifce, indique que le CEF est un lieu d'échanges et que l'Ifce s'efforcera de répondre aux besoins de la filière.

Jean-Roch Gaillet : Directeur général de l'Ifce, remercie les membres des ministères pour leur présence et leur investissement. Le directeur rassure sur les objectifs du COP 2017-2022, quant à la diminution des agents et des missions. Les missions en phase

avec le COP bénéficieront du soutien de l'IFCE. L'emploi et la formation faisant partie du COP, les ressources sont maintenues (la présence d'équi-ressources en est la preuve).

Jacques Guerin, Président de l'ordre des vétérinaires. Il travaille en zone rurale en Bretagne auprès des gros animaux. L'ensemble de la filière est impacté par le bien-être animal et par les problèmes sanitaires. Les compétences et les connaissances ne sont pas toujours basées sur des connaissances scientifiques. Il est inconcevable que les apprenants n'aient pas connaissance des débouchés et rentrant en formation. Le président alerte aussi sur le phénomène de l'ostéopathie animale et se félicite de la mise en place d'un cadre juridique plus stable pour les techniciens dentaires équins. Il souhaite apporter son appui pour ce qui concerne les apprenants de la santé animale.

Tiphaine Drouot : Directrice d'équi-ressources, alerte sur les métiers en tension et sur le manque d'attractivité des métiers et des formations de la filière. Les centres de formation commencent à en souffrir.

Didier Budka : Directeur de l'Association de Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Courses (AFASEC), précise que l'AFASEC est surtout connue pour ses écoles des courses hippiques (ECH) et moins pour son activité d'accompagnement social des salariés des écuries de courses (ex. de la reconversion des salariés des courses). L'AFASEC est intéressé par l'adéquation emploi/formation qui est la raison d'être de l'AFASEC : 94% d'insertion à 4 mois post diplôme. Le secteur des courses hippiques souffre de méconnaissance et aimerait avoir plus de candidatures. Intérêt partagé avec tous les acteurs de la filière pour la création de passerelle.

Sabine Petit : Ingénieure d'étude chez agro sup Dijon précise que son métier premier c'est la formation. Elle a un lien particulier avec une équipe de recherche sur l'alimentation équine. Mise en place du Mastère Spécialisé® - Sciences et management de la filière équine (MESB) qui se doit de répondre aux besoins de la filière. Il est question de ne plus former en un seul bloc mais de proposer des blocs selon les besoins.

Jean- Michel Pinel : Directeur de la formation à l'Ifce.

Magalie Bogaert : Déléguée générale de la Société française des équidés de travail (SFET). Elle intervient en tant qu'organisme de formation sur l'utilisation des chevaux de trait.

Marion Cressent : Responsable du conseil scientifique de l'Ifce, précise qu'il est important que le CEF et le conseil scientifique (CS) restent en lien étroit. Le CS proposera qu'un membre du CEF participe à ses prochaines réunions

Maud Dupuy Duby : Directrice adjointe à la formation. Ancienne élève Agro sup Dijon.

Charlène Lourd : Chargée d'étude au sein de l'Omeffe, attend du CEF qu'il arbitre les études à mener par l'Omeffe (choix des sujets, validation de la méthodologie, ressources à disposition), échange sur les problématiques des métiers en tension et de l'attractivité des métiers afin de proposer des actions opérationnelles pour améliorer l'adéquation emploi et formation.

Carole Troy : Responsable de l'Omeffe, ancienne élève ingénieure agro, elle est au sein de l'Observatoire depuis 2015. Complète les attentes en trouvant qu'il est intéressant de se regrouper au sein d'un même conseil en faisant venir des personnes extérieures pour une meilleure connaissance du panel d'études.

Éric Journaux, nouvel arrivant au Cabinet du ministère des sports et ancien directeur d'établissement, connaît les difficultés des établissements publics de formation, qui ne peuvent travailler qu'en concertation et complémentarité avec les acteurs de la branche, de la filière ou du domaine concerné. Il a une grande confiance en Michel Chauveau dont la nomination présage pour lui de très bonnes choses.

À l'issue de ce tour de table la conception des missions et du fonctionnement du CEF présentée par son président semblent partagées.

Présentation de la réforme des formations professionnelles continues par Madame Annie Lambert-Milon

PPT en pièce jointe

Intervention sur la loi **n° 2018-771 du 5 septembre 2018** « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » pour préciser le cadre dans lequel les établissements de formations évoluent maintenant.

Étapes de la loi :

Phase de concertation : une révolution copernicienne qui s'étend de novembre 2017 à avril 2018.

Phase parlementaire : de juin 2018 à août 2018. Il y a eu beaucoup de négociations entre les ministères pour une adoption définitive auprès du Conseil constitutionnel. Cette loi n'est pas un long fleuve tranquille car le dispositif complet est remis à plat.

Objectifs

Nouveaux droits accordés aux personnes pour se former tout au long de la vie avec une facilité d'accès à la formation.

Renforcer l'investissement des entreprises dans les compétences de leurs salariés.

4 grands principes :

- Formation professionnelle accessible à chaque actif.
- Promouvoir la qualité de la formation, la transparence du marché et l'accompagnement des personnes.
- Protection des plus vulnérables contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences.
- L'investissement massif dans les compétences des salariés (les entreprises doivent anticiper les besoins).

Acteurs

Changement de gouvernance puisqu'à la tête du dispositif existe maintenant France Compétences qui a intégré entre autres le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) et la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP). France Compétences est le grand gendarme de la formation professionnelle aujourd'hui.

Avant existaient les Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) devenus opérateurs de compétences (OPCO), moins nombreux aujourd'hui ce qui correspond à la volonté de diminuer le nombre d'acteurs (=11 OPCO).

Les branches gagnent du pouvoir dans la mesure où ce qui est recherché c'est le dialogue social.

IA : l'inspection de l'apprentissage n'existe plus, c'est désormais un système de contrôle pédagogique qui est mis en place.

COFRAC (Comité Français d'Accréditation) : organisme indépendant chargé de mettre en place une liste d'organismes qui vont être des certificateurs qualité pour les organismes de formation (OF). Il sera indispensable pour les OF d'être certifié pour avoir droit aux fonds publics.

Caisse des dépôts : reçoit les fonds et les redistribue.

Points saillants

La transformation des OPCA en OPCO : pression pour que les OPCA se restructurent et se retrouvent à 11 OPCO sur de grands secteurs économiques. La fondation a parfois été difficile, notamment pour le sport.

Dispositifs d'alternance : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Le 1^{er} objectif est d'avoir un nouveau modèle de gouvernance et une simplification du système de financement. Ensuite, proposer un nouveau statut à l'apprenti. Enfin, lever les freins pour les entreprises afin qu'elles s'engagent davantage dans l'apprentissage.

Création de classe de 3^{ème} prépa métier pour ceux qui veulent entrer en apprentissage par la suite.

Obligation pour le centre de formation des apprentis (CFA) de conserver l'apprenti en cas de rupture de contrat avec son employeur.

Action de formation : sa définition change et intègre la formation en situation de travail et l'apprentissage sous contrat. L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être réalisée en situation de travail, ou, en ou tout partie, à distance.

Compte personnel de formation (CPF) : les heures du compte personnel de formation se transforment en €. Plafonné à 500€ par an mais jusqu'à 800€ pour les moins diplômés. Sans pouvoir dépasser 10 ans.

Compte en évolution professionnelle (CEP) : un droit gratuit et ouvert à tous, mis en œuvre dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO). Son objectif est d'offrir une prestation d'accompagnement adaptée aux besoins des personnes qui souhaitent être aidées.

Certifications professionnelles : Révision de toutes les certifications tous les 5 ans en prenant en considération leur résultat et leur taux d'insertion. Ces certifications sont composées des blocs de compétences.

Qualité de la formation : Volonté de rendre transparent le marché de la formation.

Temps d'échange :

Cette réforme est un axe de travail pour le CEF qui peut proposer un accompagnement des CFA dans leur agrément. Il faut s'imprégner de ce nouveau cadre législatif car il va fortement impacter l'offre de formation de la filière équine.

Intervention de Mme Catherine Loncle sur la réforme professionnelle, impact sur les formations de l'enseignement agricole

Madame Catherine Loncle enchaîne sur l'exposé de Mme Annie Lambert-Milon en précisant le cadre dans lequel va se développer la formation professionnelle en particulier pour le ministère chargé de l'Agriculture. Le ministère certificateur doit faire ses preuves pour l'inscription d'un diplôme au répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) au même titre qu'un organisme de formation lors du dépôt d'une certification.

L'exigence majeure est l'insertion professionnelle des diplômés. Au-delà du taux d'insertion, il s'agit de savoir dans quel secteur les élèves s'insèrent après leur diplôme. Il n'y a pas une absolue relation entre le niveau de qualification et l'emploi occupé de même pour le secteur d'activité dans lequel il travaille et celui auquel appartient le diplôme préparé.

Le secteur du cheval est très attractif. En mettant en parallèle le nombre de formés et les besoins des entreprises, il est certain que nous constaterons que formons plus que les besoins des entreprises équestres (ex. palefrenier).

Pour connaître les besoins des entreprises, il faut compter sur une certaine fiabilité des outils. L'Ifce et son Observatoire sont en cela précieux car en capacité de récupérer et d'analyser les besoins des entreprises.

Les circuits de financement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage changent radicalement, notamment pour l'apprentissage la part du financement octroyée par les Régions. La branche agriculture n'est pas un grand financeur. Actuellement, la part octroyée par les Régions est importante pour l'apprentissage préparant aux diplômes agricoles. Le financement Région disparaît, même si ce n'est pas dans sa totalité. L'opérateur de compétence pour l'agriculture aurait-il une capacité de financement à la hauteur de ce que c'est actuellement ?

La troisième préoccupation est la mise en concurrence des OF qui jusqu'à présents ne l'était pas forcément.

Il y a les certifications de branche ; on ne sait pas encore comment se fera le partage des contrats et donc des financements, entre les Certificats de qualification professionnelle (CQP) et les diplômes du ministère. Toute certification doit être présentée sous forme de blocs de compétences et cela interroge car pour les certifications du ministère, le système des blocs n'est pas encore bien rôdé. La formation initiale est prépondérante par rapport à la formation en alternance ou continue. Le système de validation n'est pas adapté au système de blocs.

- ⇒ Ce nouveau cadre crée quelques inquiétudes. L'observatoire et son recueil des besoins des professionnels est indispensable pour la bonne adaptabilité au nouveau cadre.
- ⇒ Ce nouveau cadre imposé par la loi amène à repenser les formations et être en relation étroite avec tout organisme capable de restituer les besoins des professionnels.

Temps d'échange :

Président : Ne conviendrait-il pas de faire parvenir aux organismes de formation (OF) de la filière des informations suffisantes sur ce nouveau dispositif ? Certes, il y aura un effort de communication à faire mais cela paraît indispensable. L'Ifce a déjà réfléchi à cette communication en proposant une journée en région ainsi que des web conférences. Equi-ressources se propose d'être relai de l'information auprès de ses usagers.

Olivier Simon indique que s'il y avait une automatisation entre diplôme et métier on le saurait. La filière équine représente 20% de l'emploi total sportif. L'alternance peut permettre d'avoir des profils intéressants.

Hervé Savy : Les passerelles sont des morceaux de diplômes permettant le lien entre les ministères des sports et de l'agriculture. Cela n'est pas assez développé car pas assez connu. L'objectif des OF est de faire du volume. Ces équivalences ne payaient pas suffisamment car elles entraînent la suppression d'heures de cours c'est pourquoi les OF ne communiquaient que très peu dessus.

Maud Dupuy-Duby : Désormais on est dans de la mutualisation, les OF ne vendent plus des heures de formation mais des blocs de compétences. L'OF devra s'organiser pour proposer ses heures en fonction des blocs.

Jacques Guerin : Modification à hauteur nationale ? Qu'en est-il pour les déplacements des professionnels à l'étrangers ? Réponse DGER : le nouveau cadre rentre dans le standard européen.

Jean Roch Gaillet précise que l'Ifce ne forme plus au niveau initiation et est impliqué dans la formation professionnelle (cf. son COP) mais il faut se pencher sur les blocs de compétences. Travail avec la DGER. La filière cheval, sur l'enseignement supérieur, il faut faire mieux.

Présentation de l'étude prospective sellier harnacheur (SH) par Carole

Troy

PPT en pièce jointe

Présentation de la nouvelle démarche prospective emploi-formation mise en œuvre au sein de l'Omeffe. Exemple de la sellerie-harnachement (SH) qui peut être transposée à d'autres secteurs d'activité.

L'Omeffe est parti du constat qu'il y avait un engouement pour la formation en sellerie harnachement et qu'en même temps il existait une inadéquation des profils des sortants aux besoins en compétences recherchés par les fabricants.

Méthodologie en cours :

- Pré-analyse de la situation
 - o Avec identification des facteurs d'évolution risquant d'impacter le métier d'ici 5 ans, et identification d'indicateurs à collecter, avec une première restitution (analyse qualitative)
- Enquêtes et projections
 - o Sondage et modélisations, avec une deuxième restitution pour partager les constats (scénarios les plus probables)
- Plan d'action en fonction des scénarios les plus probables identifiées en amont. L'idée est d'aller jusqu'à cette phase avec les partenaires.

Facteurs de réussite de l'étude : La sellerie-harnachement un secteur de niche, le réseau Ifce a facilité la mobilisation des acteurs.

Point à prendre en compte : un temps important est nécessaire pour réaliser ce type d'étude

Temps d'échange :

Le président du CEF considère que cette présentation illustre la méthode de travail qu'il souhaite voir adoptée dans ce Conseil. On part en effet d'un constat et d'observations socio-économiques pour tenter de réfléchir aux évolutions nécessaires pour les formations de la filière, en s'attachant à la relation formation/emploi. Certes, cet exemple porte sur une niche (avec seulement 70 diplômés par an), mais il faut aussi s'y intéresser. Il est conscient que ce genre d'étude est coûteux, notamment en temps de travail, aussi sera-t-il nécessaire de faire des choix judicieux dans les études ultérieures qui seront menées et, peut-être, explorer des pistes de renforts en compétences de recherche, par exemple avec des étudiants chercheurs d'université.

Catherine Loncle se dit étonnée du temps pris pour l'étude SH et s'inquiète si l'on estime que les habilitations changent tous les 5 ans.

Jean Roch Gaillet salue la qualité de cette étude portant sur le SH. Il s'agit en effet de niche mais pour ceux qui sont dedans c'est une niche qui marche. Dans la sellerie de luxe cela fonctionne très bien.

Guillaume de Thoré s'interroge sur les départs des SH dans la maroquinerie. Combien sont restés dans la filière cheval ?

Olivier Simon considère qu'on va avoir besoin de deux types d'étude :

- Étude prospective (avec un temps potentiellement plus long)
- Suivi longitudinal des diplômés (soit 2 000 en sport équestre) avec informations importantes à donner (employeurs, salaire, région, etc.)
 - o Chaque institution fait son suivi dans son coin, mais il est temps de réfléchir à une mise en commun des données. Cela répond au fantasme de l'évolution des diplômés. La FFE est très intéressée pour répondre à cette question d'insertion d'autant plus que les renouvellements d'inscription des formations au RNCP devront s'appuyer sur des indicateurs d'insertion professionnelle dans le cadre de la nouvelle loi « Liberté de choisir son avenir professionnel ».

Présentation de l'étude « Choix et fidélisation des cavaliers en centre équestre » par Céline Vial

PPT en pièce jointe

Présentation de Céline Vial, Ifce, chercheur en économie accueillie à l' Institut national de la recherche agronomique (INRA) de Montpellier.

Présentation de l'étude sur les attentes, choix et fidélisation des pratiquants en centre équestre non-proprétaires.

Objectifs de la présentation :

- Confronter l'offre et la demande
 - o Disciplines olympiques essentiellement, toutefois certains veulent pratiquer une toute autre activité (pour 20% des anciens-pratiquants).
 - o L'enseignant : beaucoup de compétences attendues ce qui pose question sur la formation des enseignants.
 - o Le lien avec le cheval est la première des raisons du choix de l'équitation comme sport.
 - o Bien-être animal : critère de choix du centre équestre, critère de changement de centre équestres, motif d'arrêt de l'équitation, véritable attente des jeunes cavaliers et surtout dans les petites structures.

Typologie de consommateur :

- Novices
- Switchers
- Assez fidèles
- Très fidèles

Enseignant :

- Nombreux savoir-faire et savoir-être attendus
- Motif de choix du centre équestre
- Rôle central dans le processus de fidélisation au centre équestre
- Première source de satisfaction ou d'insatisfaction
- Support d'engagement affectif et de confiance, élément moteur dans l'engagement communautaire
- Premier motif pour quitter un centre équestre
- Rarement un motif d'arrêt de l'équitation

Perspectives :

- Il est possible d'étendre cette étude auprès des enfants de moins de 6 ans ou des propriétaires d'équidés.
- Thèse Cifre (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) pour étudier les pratiquants hors structure.

- Valorisation : publications, fiches pratiques, webconférences, outil en ligne pour les centres équestres pour déterminer ses profils clients puis obtenir des pistes d'adaptation de son offre.
-

Temps d'échange :

Olivier Simon indique que cette étude est très intéressante pour la FFE. Pour lui, la proximité du club est importante dans le choix des pratiquants. Comment peut-on aujourd'hui faire évoluer les compétences des enseignants ? Comment raccourcir les temps de formation ? Notre monde actuel demande une grande réactivité ce qui peine dans le secteur équestre qui reste rural. Exemple : l'utilisation du numérique. La diversification doit être nuancée. Une demande de diversifier de manière ponctuelle peut être réalisée.

La qualité des enseignants sera au cœur du choix, d'où l'importance de la qualité des formations des enseignants et que ces derniers aient connaissance de cette étude.

Céline Vial : Il faut que le centre équestre choisisse et définisse son offre. Nous allons créer des supports de diffusion de cette étude, utilisables en formations.

Jacques Guerin : Le bien-être animal est très impactant pour les cavaliers qui décident de partir du centre équestre et souvent vont acheter un cheval. Or il faut absolument communiquer sur les conséquences de l'achat d'un cheval chez soi. Les vétérinaires sont confrontés à des situations catastrophiques dans des cas où les chevaux ne sont pas soignés correctement hors structure. Il faut se poser la question d'un permis de détention.

Olivier Simon répond en affirmant que la FFE a mis en place ce diplôme qui n'a à ce jour aucun caractère obligatoire.

Nicolas Sanson : la force de l'institut est de produire des écrits scientifiques sur les soins et le bien-être animal. Il faut guider les gens sur le numérique.

Céline Vial précise qu'il y aura des supports pour les personnes.

Cédric Chapentier s'interroge sur les vraies raisons de l'arrêt de l'équitation. Il pose une question sur les 1% qui arrêtent pour cause de chute/peur ; selon lui, il y en a plus !

Jean-Michel Pinel n'est pas complètement d'accord avec Olivier Simon sur la nécessité d'acquérir des compétences rapidement. Il faut une diversification, mais elle doit être réfléchie, cohérente. Il faut ensuite transmettre. Il faut que les jeunes que nous formons s'approprient ce qu'on leur a enseigné. Toutes les instances concernées doivent réfléchir pour amener à ces compétences.

Questions diverses

Guillaume de Thoré indique que l'on a peu parlé de la partie production. Il faudrait réaliser le même type d'étude pour connaître les motivations à produire et les raisons de son interruption :

- Production, valorisation et commercialisation.
- Groupement d'intérêts scientifiques (GIS) élevage : attractivité des métiers de l'élevage (rendre le métier attractif et faire que les gens restent).

Marion Cressent propose qu'un groupe travaille sur l'attractivité de l'élevage et la production du cheval.

Michel Chauveau clôture la session en remerciant les membres et insiste pour que cette instance soit vraiment un lieu d'échanges. Pour la prochaine réunion, il invitera en temps opportun chaque membre du Conseil à faire des propositions pour élaborer un ordre du jour correspondant aux vœux de chacun.

- Communiquer et informer sur les modalités législatives en vigueur (loi du 5 septembre 2018) pour l'agrément des organismes de formation de la filière équine ; les accompagner pour leur agrément.
- Travailler la notion de « blocs de compétences » pour les formations de la filière en fonction des besoins des professionnels.
- Dans la perspective de l'adéquation emploi/formation, effectuer une étude de l'insertion professionnelle des enseignants diplômés de la filière équestre, avec un suivi longitudinal. La FFE se dit intéressée par le sujet et prête à y participer.
- Étudier comment les formations des enseignants pourraient mieux intégrer la demande des usagers à partir des travaux de Céline Vial et son équipe « Choix et fidélisation des cavaliers en centres équestres ».
- Reproduire l'étude « Choix et fidélisation des cavaliers en centre équestre » sur le secteur de l'élevage : étudier les évolutions de l'offre et de la demande de chevaux ; en tirer les conséquences en matière de formation des éleveurs.

Prochaine réunion le 5 ou le 13 mars 2020

à Paris (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

LA DATE PRÉCISE SERA COMMUNIQUÉE DÈS QUE POSSIBLE